

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-135 : Marché public de prestations de services \_ Marché à procédure adaptée \_ Organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement « La Boite à Malices » et de la Crèche « Le Bac à Sable » pour l'année 2024 \_ Attribution du lot 3 : Fourniture de repas en liaison chaude ou froide et fourniture de pique-nique destinés à l'ALSH « La Boîte à Malices »

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT que le marché, décomposé en trois lots, est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique et que la date limite de réception des offres était arrêtée au vendredi 24 novembre 2023 à 17h00 ;

CONSIDERANT que le marché public de prestations de services comprenait le Lot n°3 : Fourniture de repas en liaison chaude ou froide et fourniture de pique-nique destinés à l'ALSH « La Boîte à Malices », pour les périodes suivantes :

- vacances d'hiver du lundi 19 février 2024 au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,
- vacances de printemps du lundi 15 au vendredi 26 avril 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,
- vacances d'été du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024, au sein du groupe scolaire Albert Bertrand à Montségur-sur-Lauzon,
- vacances d'automne du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,

étant précisé que les prestations pour lesquelles est passé ce marché devront être exécutées dans les conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur ;

Vu l'analyse des offres reçues ;

**Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :**

### DECIDE

**Article 1 : DE SIGNER** l'offre tarifaire de la société API Restauration SAS, sise 304 rue du Général de Gaulle à Mons en Baroeul (59370), portant sur la fourniture de repas en liaison chaude ou froide et la fourniture de pique-nique destinés à l'ALSH « La Boîte à Malices », pour les périodes suivantes :

- vacances d'hiver du lundi 19 février 2024 au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,

- vacances de printemps du lundi 15 au vendredi 26 avril 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,
- vacances d'été du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024, au sein du groupe scolaire Albert Bertrand à Montségur-sur-Lauzon,
- vacances d'automne du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,

étant précisé que l'offre retenue s'établit au tarif unitaire, par repas en liaison froide, de 3,52 € HT, soit 3,71 € TTC.

**Article 2 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 : D'ADRESSER** la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 20 décembre 2023

Le Président,

Patrick ADRIEN



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023



ID : 084-200040681-20231220-DP\_2023\_135-DE